

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 18 juin 1864

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 3 p. (211r, 212r, 213v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 18 juin 1864, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (7)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43120>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 juin 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination 87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin a reçu d'Oudin-Leclère les conclusions nouvelles de ses adversaires. Il prie Favre de ne pas croire les odieux mensonges qu'elles renferment. Il l'informe que Versigny lui a annoncé l'envoi par l'avocat Hébert de nouvelles lettres de Marie Moret et de lui-même : Godin fait observer qu'aux dates mentionnées dans les conclusions, Marie Moret était à Guise et qu'en conséquence, il ne peut pas exister de correspondance entre eux. Godin voit dans cette infamie l'œuvre d'un homme d'affaires de Guise. Godin envoie à Favre quelques lettres échangées avec Esther Lemaire, oubliées par elle car mélangées aux lettres écrites par Émile Godin quand il était au collège : ces lettres (14 lettres de Godin et 13 lettres d'Esther Lemaire) montrent un Godin différent de celui auquel veulent faire croire ses adversaires ; Godin regrette de ne plus avoir le reste de sa correspondance avec elle. Dans le post-scriptum, Godin signale qu'il détient les chansons et placards qui ont prélué au procès.

Support Le post-scriptum de la lettre est copié sur le folio 213v.

Mots-clés

[Conflit](#), [Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#), [Relation Godin-Moret](#)

Personnes citées

- [Hébert \[monsieur\]](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
- [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)
- [Versigny, Victor \(1819-1872\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guier le 04 juin 1886

211

Monsieur

au lieu de l'ordre a mes arrêts au
plus les quelques instants de repos que m'istaient
dans ces deux dernières j'aurai suivi les nouvelles
complaisantes qui viennent d'être signifiées à
mon avocat.

je suis arrivé avec une copie que je vais annoter
et vous envoier, mais je vous prie en attendant
de ne pas accorder une audience et audience monsieur
qui sont renfermés dans ces conclusions plus de
valeur qu'il n'en méritent. je suis tellement
à que peut la malhasté débarrant à telles
un passe par de tout reculure, mais je m'en
assurer par l'appréciation que mes conclusions seront
composées par leurs seuls auteurs.

une lettre de M. Versigny m'annonçant
aussi que M^e Hubert doit remettre
de nouvelles lettres de Marie et de moi. si ce
sont elles indiquées aux conclusions susmentionnées
peut-être il n'y a pas de lettres possibles de Marie
ou de moi à ces dates. Marie était à Guier
il faudrait donc que ce fut des copies à la
façon de celles qui figuraient au dossier et dont
on connait la source par témoins.

que seras-tu mon dieu que tous ces
témoins de prétendus faites sont. l'impuissance
de la corruption me rebute et il fera jamais

M. Monsieur Jules Thaum

possible qu'un homme aussi infame vienne à dévoiler devant la justice ! et il possible que la corruption ait été si loin ! il semble en vérité que l'on ait en vue de m'intimider mais non cest le travail d'un misérable que ma femme a pu faire à ce sujet. comme défaire en cette ville. sur lequel la justice corruption n'a pas à dire prononcé plusieurs fois.

en ayant les efforts que l'on appelle à faire pour me délivrer. j'ai une opportunité de voir les quelques lettres que ma femme a publiées. parce que malangis écrit dans celle que mon fils nous écrivait étant au collège elle le disait rangés à part dans un tiroir où elles sont restées inappuyées. ce me paraissent être une évidente contradiction à appeler une personne et à la condamner que l'on veut m'attribuer à l'égard de ma femme. et des principes que l'on a dit me faire professer. par conséquent je vous les envoie. si j'avais le bonheur de pouvoir le retrouver ma correspondance avec elle mon affaire serait plus simple et plus facile je vous joins donc avec lettres deux copies de lettres renfermant 16 lettres que j'ai écrits à ma femme et 13 lettres qu'elles me écrivis en entre les nouvelles accusations. je suis trop éloigné pour vous en dire davantage aujourd'hui
voulez agirre immédiatement les sentiments de sympathie de l'etat de celui qui aspire vaincre la justice par le mal que l'on aura dit de lui.

Garden

23 juillet 1800

812

6^e vous dites que j'ai écrit les mains
les bâtonnets et les plastrons en originaux
dont vous m'avez que les copies n'ayez rien
à faire de ces piens qui ont été la preuve
de proues que ma femme me fait ?

Mme Jarry le 27 juill

Madame à Mme Jarry

Madame a été avec moi ce matin hier
et terminé avec les indispensables
affaires hier a midi tout a midi
nous avons été ensemble avec la dame jette
~~mais~~ à la fin de l'heure jette
~~mais~~ a été dans une autre partie
dans un des bureaux de la poste.

Madame